



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 09.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 28 mars à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
22 mars 2024	
Date d'affichage	Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
22 mars 2024	
Nombre de Conseillers	Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).
En exercice 19	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.
Présents 14	
Votants 16	

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Approbation du compte administratif 2023.

Après la sortie du Maire, Mme COMONT, qui préside la séance, présente et commente le compte administratif de la Commune émanant de la Trésorerie de Garges qui atteste des résultats suivants :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 4 677 686.24 Euros

Recettes : 5 280 910.86 Euros

Résultat de fonctionnement fin 2023 : 603 224.62 Euros

En section d'investissement :

Dépenses : 6 729 396.38 Euros

Recettes : 7 162 646.89 Euros

Résultat d'investissement fin 2023 : 433 250.51 Euros

Résultat global de l'exercice 2023 : 1 036 475.13 Euros

Le Maire s'étant retiré,

Sous la Présidence de Mme COMONT,

Transmise le

29 MARS 2024

Affichée le

29 MARS 2024



VILLE DE VEMARS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),

- ✓ **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la Commune tel que présenté,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

